ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 14445

Texte de la question

M. Joël Giraud * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le gel budgétaire de 50 % décidé par le Gouvernement sur le budget du fonds d'action et de soutien à l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD). Cette décision entraîne une sérieuse remise en cause de la légitimité des missions de cet établissement. En effet, elle réduit en réalité l'enveloppe restante à l'équivalent de 25 % des budgets des régions et services si l'on ampute les frais de fonctionnement et les gros montants déjà attribués ou en passe de l'être. De ce fait ce gel budgétaire est lourd de conséquences à plusieurs niveaux. Sans parler des dysfonctionnements internes que cela va entraîner, il s'inquiète de la survie des petites associations qui sont principalement soutenues par l'établissement et qui constituent un élément important de la démocratie locale. Il dénonce aussi le risque de voir des milliers d'emplois supprimés dans les secteurs du travail social, de l'éducation populaire, de la formation ou encore de la vie associative. Cette décision entraînera irrémédiablement l'arrêt de la promotion de l'accès aux droits et des services de proximité rendus aux populations concernées et avec lui l'arrêt total de la lutte contre les discriminations engagée depuis la nouvelle dénomination du FASILD. Il lui demande donc de lui indiquer quelle mesure il entend prendre pour préserver les moyens financiers des missions du FASILD.

Texte de la réponse

Le budget primitif du FASILD pour l'année 2003 a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 décembre 2002 à hauteur de 185 millions d'euros. Ce budget est alimenté par une subvention de l'Etat inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, qui couvrent la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Ont par ailleurs été ordonnancés les crédits correspondants aux premier et deuxième trimestre de l'année (soit plus de 85 MEUR), le versement du troisième trimestre devant intervenir le 14 août prochain. Les sommes ainsi disponibles permettent notamment d'assurer le financement des priorités définies par le Gouvernement (actions de positionnement linguistique, de bilan et d'interprétariat, formations linguistiques, actions de parrainage, actions en faveur des femmes issues de l'immigration, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration...) et de poursuivre le déroulement normal de la campagne de subventions pour 2003. La continuité des financements aux actions menées par les associations soutenues par le FASILD sera donc bien assurée. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre.

Données clés

Auteur : M. Joël Giraud
Circonscription : Hautes-Alpes (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14445
Rubrique : Étrangers

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE14445

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1923
Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4485